

REGION DE L'EXTRÈME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL DE L'EXTRÈME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETAIRAT GENERAL



FAR NORD REGION
FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT
DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY
KAR-HAY COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

DU **21 Fév 2025** EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX
DE REHABILITATION DES DEUX SALLLES DE CLASSE DANS LES ECOLES PUBLIQUES
DE MOGOM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTRÈME-NORD.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL L'EXERCICE 2025

Montant Prévisionnel : 12 000 000 F CFA

Délai d'exécution : 60 jours

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation des deux salles de classe à l'Ecole Publique de MOGOM dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay, Le Maire de la commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Education de Base.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les maçonneries;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- La peinture ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 90 jours calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Allotissement

5. L'AONO est pour la Réhabilitation de deux (02) salles de classe à l'EP de MOGOM

6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : 12 000 000 (Douze millions) francs cfa

Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2025 sur les lignes d'imputations respectives :

Ligne n° Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations) et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, une somme de **240 000 (deux cent quarante mille) Francs CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de **Kar-Hay** Cellule d'Appui au lancement des offres **BP.02 DOUKOULA, Tél : 697 18 85 66**, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Mairie de **Kar-Hay**, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **30 000 (Trente mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de Kar-Hay.

10. Remise des Offres pour chaque lot

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de Kar-Hay, au plus tard le **27 MARS 2025**, date limite de réception des offres à **14 heures** et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 15/2025/AONO/C-KHY/CIPM-TBEC

DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX

**DE REHABILITATION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS LES ECOLES PUBLIQUES
DE L'ARRONDISSEMENT DE KAR-HAY, DU DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD.**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

11. Recevabilité des offres pour chaque lot

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en **un (01) seul temps**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **27 MARS 2025** à **15 heures précises** par la Commission Interne de passation des marchés Publics de Kar-Hay dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

13. Critères d'évaluation

15 1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée.

15.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réfection au cours des dernières années;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf (29) critères essentiels sur quarante-deux (42).

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

14. Attribution

Le maire de la commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la **moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

Pour le présent Appel d'Offres, un soumissionnaire peut être attributaire de deux (02) lots

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Mairie de Kar-Hay, Tél : 697 18 85 66.

Kar-Hay le 27 FEV 2025

Le Maire de la Commune
(Autorité Contractante)



DANRA Raymond

COPIES:

- PREFET Mayo-Danay (pour information)
- DDMAPMD (pour archivage)
- DDMINDDEVEL/MD (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM/C-KHY (pour action)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)